



Frais huissiers loyers impayés

Par **Chabu**, le **28/07/2018** à **18:25**

Bonjour
Loyers impayés, ma locataire bloque quand elle le veut ses loyers. Elle paye un mois sur deux ou la moitié. Elle fait sa propre loi pourtant elle est fonctionnaire et est payée.
Quels sont les couts pour saisir un huissier pour les couts:la saisie bancaire,tribunal avocats si obligatoire et expulsion et garde meubles.
A t elle elle aussi des Choses à payer?
Merci pour vos réponses
Ch

Par **morobar**, le **29/07/2018** à **09:04**

Bonjour,
Avant de récupérer les impayés, il faut récupérer les locaux.
Vous confiez votre bail et le recouvrement à un huissier, afin qu'il dénonce et donne congé régulièrement, puis mette en œuvre la procédure de recouvrement.
Les frais, du moins la majeure partie resteront à charge du locataire s'il est solvable.